

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le lundi 14 août 2023 à 19h30. À laquelle séance étaient présents(es) les conseillers(ères) mesdames Marie-Eve Jean, Sarah Larochelle et Mélissa Perreault ainsi que messieurs Pierre Bellavance, Daniel Caissy et Stephan Simoneau tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Mario Beauchesne.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / greffier-trésorier.

25 citoyens et citoyennes assistent à la séance.

MOT DE BIENVENUE

202308-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé monsieur Pierre Bellavance
et résolu à l'unanimité
que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé tout en laissant l'item « DIVERS » ouvert.

202308-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

Il est proposé par madame Sarah Larochelle
et résolu à l'unanimité
que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 soit adopté.

CORRESPONDANCES

- **MRC Rim.-Neigette** : Avis de motion – Règlement 23-07 : modifiant la politique de gestion contractuelle
- **MRC Rim.-Neigette** : Adoption – Projet de règlement 23-07
- **MRC Rim.-Neigette** : Adoption – Règlement 23-06 : relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire non organisé (TNO) du Lac-Huron
- **MRC Rim.-Neigette** : Adoption – Règlement 23-07
- **Pétition** : On veut l'autoroute 20
- **Ville de Rimouski** : Remise trimestrielle des amendes janvier à mars : Chèque 200\$
- **MTQ** : Entretien de la signalisation : Chèque 7110.00\$
- **Revenu-Québec** : Avis de cotisation impôts : 0\$
- **ARC** : Avis de cotisation impôts : 0\$
- **Mallette** : Rapport collecte sélective des matières recyclables

AFFAIRES COURANTES

Aucun point durant cette séance

AINÉS, CULTURE, FAMILLES ET LOISIRS

202308-003 MRC RIMOUSKI-NEIGETTE : Création d'un comité de travail nomination d'un représentant comité de travail camps de jour ruraux

CONSIDÉRANT QUE les camps de jour représentent un service essentiel pour la population des municipalités rurales du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des camps de jour est source de nombreux défis pour les municipalités afin d'offrir une prestation de services adéquate;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs initiatives temporaires ont été mises en place au cours des dernières années, en plus d'une étude confiée à une firme externe visant à pouvoir trouver des solutions durables pour l'avenir des camps de jour;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'approfondir l'analyse et que la MRC est disposée à coordonner un comité de travail sur la question;

CONSIDÉRANT QUE l'implication des municipalités est essentielle afin que l'analyse tienne compte des réalités propres à chacune des municipalités et des opportunités inhérentes.

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean
et résolu à l'unanimité

que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Fabien nomme madame Catherine Beaulieu à titre de représentante de la municipalité sur le comité de travail des camps de jour ruraux coordonné par la MRC, et madame Maryse Aubut à titre de représentante substituée et assure sa participation active pour l'ensemble de la démarche.

Il est néanmoins entendu que la municipalité pourra se retirer à tout moment dans l'éventualité où elle ne souhaite plus aller plus loin dans la démarche. Dans un tel cas, l'analyse se poursuivra alors en fonction de scénarios qui n'incluront pas la municipalité.

202308-004 **MRC RIMOUSKI-NEIGETTE : Appui pour le dépôt au fonds régions et ruralité volet 4 pour le soutien à la coopération intermunicipale pour le projet plans de développement et de mise en commun des municipalités rurales de la MRC de Rimouski-Neigette**

CONSIDÉRANT QU' il est d'un intérêt collectif de maintenir et de bonifier le dynamisme, la richesse et la diversité de notre territoire et qu'en ce sens, la pérennité du développement de notre municipalité, dans toutes ses dimensions, est une priorité pour tous;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a proposé une démarche collaborative aux municipalités rurales de son territoire afin d'élaborer leur plan de développement et d'étudier les opportunités de mise en commun en projets de coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Marcellin, Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Valérien et Saint-Fabien désirent y participer;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette accepte d'agir à titre d'organisme responsable et s'engage à réaliser ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par monsieur Daniel Caissy
et résolu à l'unanimité

que le Conseil appuie la MRC de Rimouski-Neigette pour le dépôt du projet *Plans de développement et de mise en commun des municipalités rurales* dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

202308-005 **LOISIRS : Électricité vieux centre : 3570.00\$ + taxes**

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau
et résolu à l'unanimité

d'autoriser Locatel plus à installer l'électricité dans le vieux centre en vue du festival St-Fab en musique au coût de 3570\$ plus taxes.

202308-006 **GRANGE OCTOGONALE : Clôture : CM clôtures : 9963.99\$ + taxes**

Il est proposé par madame Sarah Larochelle
et résolu à l'unanimité

d'autoriser CM clôture à installer une clôture entre la grange octogonale et le garage JMM au montant de 9963.99\$ plus taxes.

202308-007 **SHQ : Acceptation des états financiers 2022 et prévisions budgétaires 2023**

Il est proposé par monsieur Daniel Caissy
et résolu à l'unanimité

d'accepter des états financiers 2022 et prévisions budgétaires 2023 de OMHR pour le HLM de Saint-Fabien

202308-008 **VIACTIVE : Salle du pavillon des loisirs**

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance
et résolu à l'unanimité

de prêter gratuitement la salle Desjardins pour les activités de la VIACTIVE pour 2023-24.

202308-009 JOURNÉE UPA : Tréteaux + tables et chaises : 10 sept 2023

Il est proposé par monsieur Daniel Caissy
et résolu à l'unanimité
d'accepter de fournir des tréteaux du service des travaux publics et les tables du pavillon des
loisirs pour la journée portes ouvertes de l'UPA à la Ferme Fournier le 10 septembre 2023.

FÉLICITATIONS / REMERCIEMENTS

202308-010 DAVID BEAUPRÉ : Médaille de bronze en golf – Vegas a deux aux jeux du Québec de Rimouski

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau
et unanimement résolu
de féliciter M. David Beaupré pour l'obtention de la médaille de bronze en golf – Vegas a
deux aux jeux du Québec d'été de Rimouski.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point durant cette séance

TRAVAUX PUBLICS

- **Min. des transports :** Annonce PAVL-CE : 12 000\$
- **Min. des transports :** Annonce PAVL-CE : 7 000\$

202308-011 MTQ :Signature convention d'aide financière – PAVL-E : 251 548\$

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance
et résolu à l'unanimité
d'autoriser M. Mario Beaudesne, maire et M. Yves Galbrand, directeur général a signer la
convention d'aide financière avec le MTQ pour le PAVL-E 2023 .

202308-012 MISE A NIVEAU DE L'USINE DE FILTRATION : Surveillance des travaux : 16 840\$

Il est proposé par monsieur Daniel Caissy
et résolu à l'unanimité
d'accepter la de donner le mandat de surveillance des travaux de mise aux normes de l'usine
de filtration a Tetrattech au montant de 16 840\$ plus taxes.

URBANISME

202308-013 CORRECTION 202306-012 : PIIA 2023-004 - 6 410 898 du cadastre du Québec (19, chemin Elie-Belzile Ouest

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean
et unanimement résolu
de modifier la résolution 202306-012 pour qu'elle se lise comme suit :

CONSIDÉRANT QU' un règlement sur les PIIA #456 a été adopté en 2014;

CONSIDÉRANT QUE la demande implique la reconstruction du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la finition utilisée se marie bien avec la finition existante;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ont fourni tous les documents en lien avec
l'étude de la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélissa Perreault
et résolu à l'unanimité
que suite à la recommandation *conditionnelle* unanime du CCU, *et que les conditions ont été respectées*, le Conseil accepte la demande d'approbation des plans de construction en vertu du
règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #456.

➤ **CONSULTATION PUBLIQUE : DM 2023-001 : Aucun commentaire**

202308-014 **DM 2023-001 : 3 868 725 du cadastre du Québec (68, 1^{re} Rue)**

- CONSIDÉRANT QUE** la dérogation ne va pas à l'encontre du Plan d'Urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUE** le demandeur est de bonne foi;
- CONSIDÉRANT QUE** le terrain du demandeur est très petit;
- CONSIDÉRANT QUE** l'acceptation de la dérogation permettrait au propriétaire de ne plus avoir à monter d'abris d'hiver chaque année;
- CONSIDÉRANT QUE** le refus de la dérogation créerait un préjudice au demandeur;
- CONSIDÉRANT QUE** le CCU a adopté à l'unanimité de recommander l'acceptation de la demande de dérogation mineure telle que présentée;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de consultation public a été affiché conformément à la Loi;
- CONSIDÉRANT QUE** la consultation publique a été tenue conformément à la Loi et qu'aucun commentaire a été signifié;

Il est proposé par madame Mélissa Perreault
et résolu à l'unanimité
d'accepter la dérogation mineure 2023-001 telle que demandée.

➤ **CONSULTATION PUBLIQUE : DM 2023-002 : Aucun commentaire**

202308-015 **DM 2023-002 : 4 145 868 du cadastre du Québec (0452-05-3922, 1^{re} Rue)**

- CONSIDÉRANT QUE** la dérogation ne va pas à l'encontre du Plan d'Urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUE** le demandeur est de bonne foi;
- CONSIDÉRANT QUE** le terrain du demandeur n'est pas desservi en aqueduc et égout;
- CONSIDÉRANT QUE** le terrain du demandeur est petit;
- CONSIDÉRANT QUE** l'acceptation de la dérogation amènerait un nouveau citoyen à la Municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** le refus de la dérogation créerait un préjudice au demandeur;
- CONSIDÉRANT QUE** le CCU a adopté à l'unanimité de recommander l'acceptation de la demande de dérogation mineure telle que présentée;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de consultation public a été affiché conformément à la Loi;
- CONSIDÉRANT QUE** la consultation publique a été tenue conformément à la Loi et qu'aucun commentaire a été signifié;

Il est proposé par monsieur Daniel Caissy
et résolu à l'unanimité
d'accepter la dérogation mineure 2023-002 telle que demandée.

202308-016 **CPTAQ : 4 146 325 du cadastre du Québec (Rang 4 – St-Eugène)**

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance
et résolu à l'unanimité
d'accepter la demande a la CPTAQ pour le lot 4 146 325 du cadastre du Québec

COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2023

- **Salaires employés :** 31 160.95 \$ (4 semaines)

202308-017 **ADOPTION DES COMPTES COURANTS DE JUILLET 2023**

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau
et résolu à l'unanimité
que les comptes du mois de juillet 2023 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 237 713.75 \$ soient approuvés.
Ladite liste comprend trente (30) paiements par virement et dix-neuf (19) chèques numérotés de 8111 à 8189.

202308-018 ADOPTION DES COMPTES DE JUILLET 2023 : Aide alimentaire

Il est proposé par madame Sarah Larochelle
et résolu à l'unanimité
que les comptes du mois de juillet 2023 du projet d'aide alimentaire dont la liste est
conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 382.30 \$ soient approuvés.
Ladite liste comprend un (1) paiement par le chèque 8190.

202308-019 ADOPTION DES COMPTES DE JUILLET 2023 : Exposition Désy Coté

Il est proposé par madame Mélissa Perreault
et résolu à l'unanimité
que les comptes du mois de juillet 2023 du projet de l'exposition Désy Coté dont la liste est
conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 382.30 \$ soient approuvés.
Ladite liste comprend un (1) paiement par virement

202308-020 ADOPTION DES COMPTES DE JUILLET 2023 : Route Ladrière

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean
et résolu à l'unanimité
que les comptes du mois de juillet 2023 dont la liste est conservée aux archives sous le
numéro 3-19 au montant de 1 789.68 \$ soient approuvés.
Ladite liste comprend un (1) paiement par virement.

202308-021 ADOPTION DES COMPTES DE JUILLET 2023 : TECQ 2019-2024

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau
et résolu à l'unanimité
que les comptes du mois de juillet 2023 dont la liste est conservée aux archives sous le
numéro 3-19 au montant de 13 123.01 \$ soient approuvés.
Ladite liste comprend un (1) paiement par virement.

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

CERTIFICATION DE LA DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussigné, Yves Galbrand, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la
municipalité de Saint-Fabien dispose des fonds suffisants pour pourvoir aux paiements
desdits comptes.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je soussigné, monsieur Mario Beauchesne, maire de la municipalité de St-Fabien, approuve
par ma signature chacune des résolutions au procès-verbal.

202308-022 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Daniel Caissy
et résolu à l'unanimité
que la séance soit levée à 20h51.

Maire

Directeur général / Greffier-trésorier

